COUR D'APPEL DE PARIS
Pôle 4 - Chambre 8

Paris, le 21 Septembre 2026

Accès : 10, bd du Palais
Tél :01.44.32.52.52

Accueil du lundi au vendredi
de 9 heures à 17 heures

Référence du dossier : N° RG 26/00632 - N° Portalis 35L7-V-B7K-CN3GI

Pôle 4 - Chambre 8

Nature de l'acte de saisine : Requête - procédure au fond
Date de l'acte de saisine : 21 Septembre 2026
Date de saisine : 21 Septembre 2026
Nature de l'affaire : Demande en paiement de l'indemnité d'assurance dans une assurance de dommages
Décision attaquée : n° 25/14600 rendue par le Cour d'Appel de PARIS le 09 Septembre 2026

Appelante :
Madame Nooshkin RAZZAGHI-KHAMSI, représentée par Me Denis WOMASSOM TCHUANGOU, avocat au barreau de PARIS

Maître,

Votre requête en rectification d'erreurs met omisisons matérielles a été enregistré sous c enouveau numéro RG 26/00632.

Merci de bien vouloir nous la renvoyer sous ce numéro.

Cordialement,

Le greffe 4-8

pièce 11, avis du greffe du 21 septembre 2026 (RG 26/00632) :
La requête en rectification de l'arrêt du 9 septembre 2026 est enregistrée sous un nouveau numéro, avec la nature « demande en paiement de l'indemnité d'assurance dans une assurance de dommages ». Mme Gale y est qualifiée d'« appelante » et aucune partie adverse n'est désignée, alors que l'article 462 du CPC impose d'appeler Airbnb France. Le greffe demande de « renvoyer » la requête sous ce nouveau numéro, comme il l'avait fait le 8 septembre 2025 pour le déféré (pièce 5).